

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE L'AVRE**

Evreux – le 10 décembre 2003

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le dix décembre deux mille trois à seize heures, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Avre, légalement convoquée, s'est réunie dans la salle des conférences de l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Louis PETIET, président.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Membres votants présents :

M. Berranger, M. Bilbille, M. Housset, M. Jouan, M. Marbouty, M. Naveau, M. Petiet, M. Porcher, M. Fetter, M. Ferlin, M. Huguet, M. Laigle, M. Janicot, Mme Lasnier, Mme Choisselet, M. Godinot, M. Thibaut.

M. Ferlin représente également la DIREN Basse Normandie

Autres membres présents :

M. Rimbart, M. Pelletier

Membres absents excusés :

M. Vittori, M. Sancet, M. Coolen, M. Riehl, M. Nicolas, M. Morel, M. Monhée, M. Hervieu, M. Artéchéa, Le représentant de la DDAF de l'Eure.

Assistaient également à la réunion :

Mme Nabet (Conseil général de l'Eure), M. Garnier (représentant M. Jallot)

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

Le quorum n'est pas atteint. Seuls 18 membres votants sont présents alors que le quorum est fixé à 37. Le Président décide tout de même de maintenir la séance.

Il rappelle les principales étapes dans l'élaboration d'un SAGE, en précisant que c'est grâce à une implication forte de tous les membres de la CLE que l'on pourra établir un document consensuel et pragmatique.

S'en suit une présentation de l'avancement des travaux dans les commissions "qualité des eaux superficielles / Assainissement" et "Milieux naturels"

Les commissions thématiques

Commission "Qualité des eaux superficielles / Assainissement"

Pendant près de 4 mois, la cellule d'animation a réuni les différentes informations nécessaires à la réalisation d'un état des lieux général du bassin versant en la matière.

Ces résultats ont été présentés lors d'une réunion qui s'est tenue le 12 novembre 2003 à Saint Rémy sur Avre.

Enjeux identifiés :

Grande influence de l'hydrogéologie sur la qualité des eaux superficielles
Impact des rejets d'assainissement dans les cours d'eau à faibles débits
Augmentation régulière de la teneur en nitrates
Impact des rejets d'origine agricole et du drainage à préciser
Manque d'informations sur les teneurs en pesticides

Néanmoins, il est apparu qu'il fallait préciser de nombreux points afin de pouvoir affiner cet état des lieux.

La cellule d'animation est chargée de prendre contact avec les différentes personnes ressources et de faire la synthèse des éléments recueillis.

Commission "Milieux naturels"

Le recueil des informations a été mené en parallèle à celui concernant la qualité des eaux superficielles. Il a permis de mettre en évidence des zones potentiellement très intéressantes mais qui sont perturbées par de nombreux facteurs anthropiques.

Enjeux identifiés :

Présence de zones naturelles intéressantes sur la partie amont du bassin versant ainsi que dans les vallées en aval de Verneuil sur Avre
Pas de connaissance exhaustive de la potentialité du linéaire du cours d'eau
Gestion piscicole perturbée par de nombreux facteurs anthropiques

Là encore, des précisions sont à apporter.

Illustration des problèmes d'inondations

Afin d'illustrer les phénomènes auxquels est confronté le bassin versant de l'Avre, un petit film sur les inondations de 1995 est projeté. S'en suit alors une discussion sur les causes de ces problèmes et les solutions à mettre en œuvre.

Suite à ces débats, il est rapidement paru évident que 2 types d'approches devaient être envisagées.

Tout d'abord, il est déterminant de limiter la genèse des ruissellements. En milieu rural, cela passe, entre autres, par une adaptation des pratiques agricoles. En milieu urbain, c'est la gestion des eaux pluviales qu'il faut améliorer lors de l'émergence des projets de construction et d'urbanisme. Dans un second temps, il est important d'agir au niveau de la concentration de ces ruissellements.

Dans cette optique, il paraît important de mieux saisir le fonctionnement hydraulique des bassins versants et de l'Iton et de caractériser, sur chaque territoire pertinent, les facteurs qui favorisent les ruissellements et inondations ainsi que les zones "sensibles".

Pour se faire, l'animateur propose de découper le bassin versant de l'Avre en bassins hydrographiques unitaires qui représenterait autant d'unités d'études. Les caractéristiques de ces bassins versants seront synthétisées et les zones à enjeux seront identifiées. Ceci afin de hiérarchiser les territoires selon leur sensibilité aux phénomènes d'inondation et de ruissellement.

En parallèle, tous les éléments permettant de connaître la caractérisation d'une crue de l'Avre seront recueillis et synthétisés.

Présentation du rapport annuel

Le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans son article 4, stipule que la " *commission établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent*".

Afin de répondre à cette exigence, le rapport annuel présenté reprend l'organisation mise en place depuis l'installation de la CLE par le Préfet de l'Eure ainsi que tous les travaux effectués au sein des commissions thématiques.

Gestion administrative de la CLE

En plus de la présentation du rapport annuel, la CLE va devoir délibérer sur les points suivants :

- Le règlement intérieur adopté lors de la séance du 25 avril 2002 est modifié comme suit : ajout dans l'article 8 " Toutefois, cette majorité est portée aux deux tiers pour l'adoption de toute délibération relative au schéma d'aménagement et de gestion des eaux."
- La liste des membres de la CLE est modifiée comme suit :
 - UNICEM : M. Chiaverini anciennement suppléant de M. Durand devient titulaire. M. Pécourt est nommé suppléant
 - SAVITON : M. Daca est nommé suppléant de M. Faugloire
 - Chambre d'agriculture de l'Orne : M. Gasdon remplace M. Brunet comme suppléant de M. Taupin.
- Par lettre en date du 9 décembre 2002, la chambre d'agriculture de l'Eure a souhaité que ses services soient associés aux travaux des commissions "eau potable" et "risques d'inondation et de ruissellement".

Après délibération, la commission locale de l'eau du SAGE de l'Iton décide :

- La modification du règlement intérieur présenté est adopté ;
- Le rapport annuel est adopté ;
- La modification de la composition de la CLE est entérinée ;
- Les services techniques de la Chambre d'agriculture de l'Eure sont nommés experts associés aux travaux de la CLE.

Questions diverses

Monsieur Petiet évoque la possibilité d'obtenir une aide technique de la part du SIVA. En effet, l'emploi-jeune qui était en poste est partie et son poste est donc à pourvoir. M. Artéchéa, président du SIVA, n'est pas hostile au fait qu'une partie du temps de l'emploi jeune à recruter soit consacrée à apporter une aide à la cellule d'animation du SAGE de l'Avre.

Monsieur Petiet propose de rédiger un courrier à M. Artéchéa allant dans ce sens.

Il est apparu que l'arrêté préfectoral nommant les membres de la CLE comportait quelques erreurs ou oublis :

- ◆ M. NICOLAS est membre titulaire en tant que maire de Senonches **et** membre suppléant en tant que conseiller général d'Eure et Loir ,
- ◆ Pas de suppléant pour :
 - ✓ La CCI de l'Eure ,
 - ✓ La CCI d'Eure et Loir ,
 - ✓ L'association "Eure et Loir Nature" ,
- ◆ M. Auvray (suppléant) n'est pas conseiller municipal des Barils mais de Pullay.

Monsieur Petiet propose de contacter les différents organismes concernés pour régulariser la situation.

Aucune question supplémentaire n'étant posée par l'assistance, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation et clos la séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

Le Président de la CLE

Louis PETIET